

25 janvier 2011

11.105

Interpellation Barbara Goumaz**6 février, journée internationale de tolérance zéro envers les mutilations génitales féminines (MGF)**

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont un sujet de préoccupation partout dans le monde. Les courants migratoires sont tels que cette question n'est plus seulement d'actualité dans les pays où de telles pratiques ont lieu depuis un certain temps, mais déborde largement en Europe et donc chez nous. On estime le nombre de femmes touchées à 130 millions dans le monde; 6000 à 7000 femmes sont concernées en Suisse, d'après une étude de l'UNICEF. Les MGF entraînent de nombreuses complications, tant physiques (infections graves, accouchements avec mortalité accrue des mères et des nouveau-nés, atteintes graves de l'intégrité physique, etc.) que psychiques (sexualité gravement perturbée, dépression, entre autres). On retrouve ces pratiques dans toutes les religions ou presque et sur tous les continents.

A Neuchâtel, le problème existe aussi, 269 femmes pourraient être concernées, voire plus. (Données fournies par le service de la cohésion multiculturelle.)

Toutes les organisations confrontées à ce problème et plusieurs cantons pensent qu'il est urgent de développer des mesures de prévention et d'information auprès des communautés concernées. Les professionnels de la santé expriment le désir de voir ce sujet faire l'objet de cours de formation tant du point de vue médical que juridique.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel, dans son budget 2011, par mesure d'économie, diminue de 20.000 francs le compte 365800 du service de la cohésion multiculturelle. Or cette somme correspond à la réduction et au report (!) à 2012 de la prévention des MGF auprès des groupes cibles de personnes migrantes (rapport 10.056, chapitre "Recettes fiscales").

Le groupe socialiste voudrait donc savoir si le Conseil d'Etat:

- s'engage solennellement à réallouer cette somme dans les plus brefs délais;
- va étudier la possibilité de soutenir financièrement les professionnels de la santé au travers de cours de formation continue;
- va soutenir des campagnes de prévention et de sensibilisation, larges ou plus ciblées, et surtout régulières, partant du principe que toute interruption dans les actions de prévention fait reculer les chances de réussite;
- va prendre clairement position sur le rôle de l'Etat face à la prévention des MGF et plus généralement de tous les traitements cruels, inhumains et dégradants, et ce aussi au travers de son budget.

Cosignataires: C. Mermet, J. Lebel Calame, A. Tissot Schulthess, C. Bertschi, S. Latrèche, L. Zwygart-de Falco, M. Giovannini, C. Béguin, M. Docourt Ducommun, T. Huguenin-Elie, B. Nussbaumer, F. Ducommun, S. Locatelli, F. Cuhe, C. Fischer, M. Guillaume-Gentil-Henry, A. Blaser, C. Borel, M. Maire-Hefti, A. Clerc-Birambeau et G. Spoletini.